

COMMUNIQUE DE PRESSE

MESURES DE FREINAGE EN ILE DE FRANCE : MOBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE POUR VEILLER AU RESPECT DES MESURES SANITAIRES

Paris, le 26 mars 2021

En raison de l'aggravation de la situation épidémique, le Gouvernement a mis en place une série de mesures de freinage supplémentaires pour l'ensemble des départements d'Île-de-France. Plus que jamais au regard des derniers indicateurs de circulation du virus et de tension hospitalière, la lutte contre la propagation du virus implique un respect strict et rigoureux des règles sanitaires par tous.

4500 policiers et gendarmes seront mobilisés le week-end qui vient pour veiller au respect des règles sanitaires. Dès ce jour, à compter de 17 heures, une opération de grande ampleur sera organisée sur l'ensemble de la région afin de contrôler les axes routiers, les péages, les gares et les aéroports. Les forces de l'ordre s'assureront du respect des règles interdisant les déplacements inter-régions, sauf motif impérieux ou professionnel, afin de contenir l'expansion du virus vers d'autres territoires. Une attestation justifiant le motif du déplacement sera demandée à chaque voyageur contrôlé. D'autres contrôles de la même nature auront lieu dans les gares et sur les axes routiers samedi et dimanche.

Le dispositif mis en place ce week-end permettra également de contrôler le respect des autres règles sanitaires en vigueur détaillées ci-dessous :

- Toute personne hors de son domicile après 19h devra justifier d'un motif de sortie dérogatoire au couvre-feu, et les forces de l'ordre continueront de contrôler ces motifs avec une particulière rigueur.
- Seuls les commerces de première nécessité peuvent accueillir des clients (commerces alimentaires, pharmacies, librairies, disquaires, magasins de bricolage, fleuristes, cordonniers, chocolatiers, concessions automobiles et coiffeurs). Une vigilance particulière sera portée sur le respect des règles de fermeture de ces établissements et notamment des restaurants et des débits de boissons.
- Il est rappelé que les rassemblements dans l'espace public ne doivent pas dépasser 6 personnes, dans le strict respect des gestes barrières. Le dispositif préventif déjà mis en place les week-ends précédents sera amplifié : des bénévoles des associations agréées de sécurité civile seront déployés dans les zones à forte fréquentation potentielle (quais de Seine et des canaux), en articulation avec les policiers, pour sensibiliser les personnes au respect des gestes barrière. Les rassemblements de plus

de six personnes et le non-respect des gestes barrière feront l'objet d'une verbalisation.

- En journée, chaque sortie du domicile doit être justifiée par une attestation (ou un justificatif de domicile si la sortie se fait à moins de 10 km du domicile).
- Le port du masque en extérieur demeure obligatoire en toutes circonstances.

Toute violation de ces mesures sera sanctionnée d'une contravention de 135 euros. Les commerçants qui ne respectent pas les règles de fermeture, de jauge ou de respect des gestes barrières dans leurs commerces s'exposent à une contravention de 500 euros et à une mesure de fermeture administrative.

C'est la contribution de chaque personne à l'effort collectif qui permettra d'inverser la courbe de propagation du virus et protéger la santé de tous.

Contact presse préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris